

En 2017, le marché du deux-roues électrique, scooters et motos a augmenté de +33 % et atteint 7 261 ventes mais reste largement réservé aux professionnels

Le marché des scooters et motos électriques a connu une belle progression en 2017 grâce à une hausse des immatriculations de +33,20 % par rapport à 2016, passant de 5 451 à 7 261 unités. Les acheteurs ont pu profiter d'une gamme grandissante de modèles ainsi que du bonus écologique de l'Etat de 1 000 euros. Ce marché reste largement réservé aux professionnels.

Scooters électriques : les équivalents 50cm³ représentent 85,3% du marché

Le constructeur Français Ligier est leader des ventes de 50 cm³

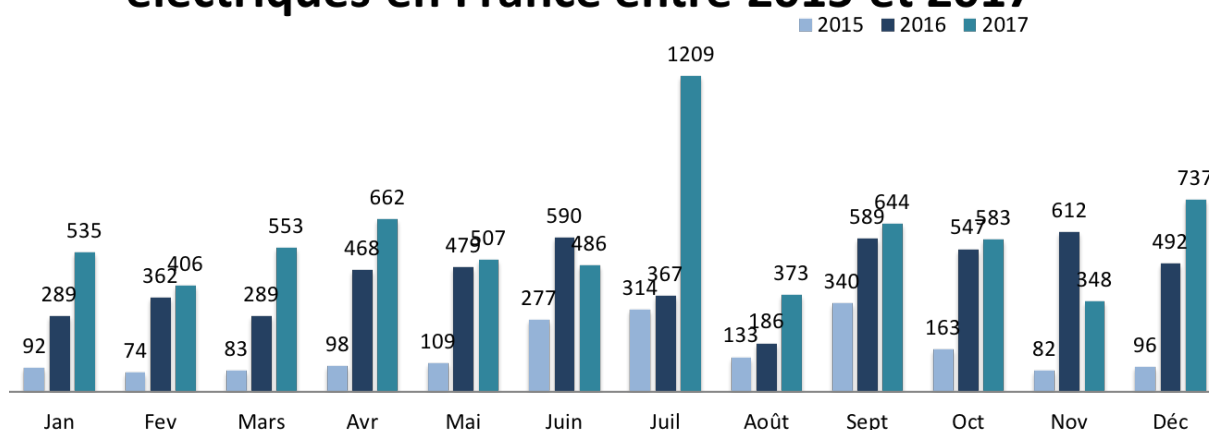
Avec 7 043 nouveaux modèles immatriculés toutes puissances confondues, le marché du scooter électrique a augmenté de + 33,64 % par rapport à 2016, avec une pointe observée en juillet (1 209 immatriculations, 17,17% de parts de marché sur l'année).

Sur l'année 2017, 6 017 scooters électriques équivalents 50cm³ ont été immatriculés, soit une hausse de + 29,40 % par rapport à 2016, année durant laquelle 4 650 modèles ont été enregistrés. Ils représentent ainsi 85,43 % du segment. Cette année, le marché a été soutenu par l'immatriculation de nombreux scooters de flottes d'entreprises ou de services de partage.

Bien que les constructeurs asiatiques soient présents en nombre, c'est le Français Ligier qui arrive sur la première marche du podium 2017 grâce à 1 712 deux-roues immatriculés dont 1 447 Pulse 3, principalement acquis par La Poste. L'Allemand Govecs se place en seconde position avec 1 209 scooters fournis sur l'année dont 1 197 Quokka, porté par l'extension du service Cityscoot à plusieurs communes de la petite couronne. Enfin, le service COUP a immatriculé 600 scooters électriques du constructeur Gogoro rien que sur le mois de juillet.

Du côté des équivalents 125cm³, le marché a grimpé de 620 à 1 026 soit + 65,48 %, passant de 620 à 1 026 unités enregistrées en 2017. Pour la deuxième année consécutive, le BMW C Evolution trône la première place du classement avec 830 modèles immatriculés, soit 80,90 % des immatriculations du segment. Cela représente une hausse de + 33,87 % par rapport à 2016, portée par la nouvelle version offrant une autonomie accrue jusqu'à 160 kilomètres. Arrivent ensuite les 100 scooters Artelec d'Eccity (+ 14,94 %) et 43 Askoll Electric.

Evolution des ventes de scooters électriques en France entre 2015 et 2017



Motos électriques : le marché reste encore embryonnaire avec une hausse de + 20,44 %

Le segment des motos électriques reste marginal avec 218 nouvelles immatriculations en 2017. En 2017, le marché est dominé par Zero Motorcycles, avec 59,63 % de parts de marché (130 motos immatriculées).

Perspectives 2018 ?

La baisse du bonus écologique de l'Etat, passé de 1 000 à 900 euros, aura-t-elle un impact sur les immatriculations de 2018 ? Depuis le début de l'année 2018, les collectivités locales se sont emparées du sujet, telles la ville de Paris ou la région Ile-de-France qui proposent des aides à l'acquisition aussi bien à destination des particuliers et des petites entreprises, particulièrement sensibles à la question du prix d'achat.

Malgré cela, les flottes de scooters partagés vont continuer d'accompagner la hausse du marché, après le lancement de Cityscoot à Nice, le triplement de la flotte de COUP à Paris et la mise en route de Yugo à Bordeaux.

Il faudra cependant s'assurer que le deux-roues électrique ne reste pas un produit destiné aux seuls professionnels. Alors que le coût à l'achat est vu par les particuliers comme l'un des freins majeurs à la transition vers l'électrique, le maintien voire l'évolution du bonus écologique est plus que nécessaire. Le déploiement d'infrastructures de recharge dédiées est également un enjeu majeur pour permettre de faciliter l'accès à la prise dans les villes où la majorité des habitants ne dispose pas de garage. Les villes doivent dès à présent se saisir de la question car le deux-roues électrique offre aujourd'hui une réponse concrète aux enjeux de pollution atmosphérique et sonore.

A propos de l'Avere-France – Association nationale pour le développement de la mobilité électrique



Pôle d'information, d'échanges et d'expertise, l'Avere-France est une association nationale créée en 1978 sous l'impulsion de la Commission Européenne. Sa vocation est de favoriser et promouvoir l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques et hybrides, notamment en stimulant et accompagnant le déploiement de la mobilité électrique auprès des collectivités locales et des entreprises. Elle rassemble les acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique, dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif.
